



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
14 juillet 1998
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-troisième session
Point 100 de la liste préliminaire **
**Souveraineté permanente du peuple
palestinien dans le territoire palestinien
occupé, y compris Jérusalem,
et de la population arabe dans le Golan syrien
occupé sur leurs ressources naturelles**

Conseil économique et social
Session de fond de 1998
Point 11 de l'ordre du jour
**Répercussions économiques et sociales
de l'occupation israélienne sur les conditions
de vie du peuple palestinien dans le territoire
palestinien occupé, y compris Jérusalem,
et de la population arabe dans le Golan syrien
occupé**

Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé

Note du Secrétaire général

Dans sa résolution 1997/67 du 25 juillet 1995, intitulée «Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien occupé», le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session, par son intermédiaire, un rapport sur l'application de sa résolution. L'Assemblée générale, dans sa résolution 52/207 du 18 décembre 1997, a formulé la même demande. Le rapport figurant en annexe, qui couvre la période allant de juin 1997 à mai 1998 et a été établi par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, est présenté comme suite à cette demande.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

** A/53/50.

Annexe

Rapport établi par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

I. Introduction

1. L'Assemblée générale, dans sa résolution 52/207 du 18 décembre 1997, consciente des nouvelles répercussions économiques et sociales néfastes des colonies de peuplement israéliennes sur les ressources naturelles du territoire palestinien et des autres territoires arabes, en particulier la confiscation de terres et le détournement forcé des ressources en eau, a pris acte du rapport du Secrétaire général sur les répercussions économiques et sociales des colonies de peuplement israéliennes sur le peuple palestinien dans le territoire palestinien, y compris Jérusalem, occupé depuis 1967, et sur la population arabe du Golan syrien occupé (A/52/172-E/1997/71 et Corr.1), réaffirmé les droits inaliénables du peuple palestinien et de la population du Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles, notamment leurs terres et leurs eaux; et prié le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa cinquante-troisième session, de l'application de sa résolution. Le présent rapport est présenté comme suite à cette demande ainsi qu'en application de la résolution 1997/67 du Conseil économique et social, en date du 17 juillet 1997, et couvre la période qui va jusqu'à mai 1998.

II. Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne

2. L'enlisement du processus de paix a eu de graves répercussions sur les Palestiniens dans le territoire occupé, ainsi que sur la population arabe du Golan syrien occupé. Les politiques d'occupation israéliennes et la fermeture répétée des territoires occupés continuent d'aggraver les conditions de vie du peuple palestinien.

3. Des colonies de peuplement israéliennes ont été implantées sur près de 200 sites confisqués par les autorités civiles et militaires représentant l'État d'Israël ainsi que par des civils israéliens avec l'appui de leur gouvernement. Les terres sous contrôle exclusif israélien représentent environ 72 % de la superficie de la Cisjordanie (zone C)¹ et 40 % de celle de la bande de Gaza. En outre, 30 % de la superficie de Jérusalem-Est appartiennent effectivement à des Israéliens. On ne dispose pas de chiffres pour le plateau du Golan, où vivent environ 15 000 habitants de nationalité syrienne dans

quelques villages proches de la frontière entre la Syrie et le Liban².

4. Israël a implanté environ 150 colonies de peuplement en Cisjordanie, où vivent 170 000 civils; quelque 180 000 Israéliens résident à Jérusalem-Est; dans la bande de Gaza, 5 500 colons vivent dans 16 implantations et sur le plateau du Golan, 15 000 colons résident dans 36 colonies de peuplement. D'ici à la fin de 1998, plus de 350 000 Israéliens vivront, répartis dans plus de 200 communautés établies depuis 1967, en Cisjordanie, à Jérusalem-Est, dans la bande de Gaza et sur le plateau du Golan³.

5. Le projet de Djabal Abou Ghounaym (Har Homa) est un bon exemple de cette politique. Bien que l'Assemblée générale ait condamné dans des résolutions la décision d'Israël de créer une nouvelle colonie de peuplement à Djabal Abou Ghounaym, le Gouvernement en place a déclaré n'avoir aucune intention de mettre un terme à ce projet ou de le suspendre. Ce devait être l'un des projets d'implantation les plus importants jamais entrepris. Cette colonie est située au sud de Jérusalem et surplombe les localités palestiniennes de Bethléem et Beit Sahour. La superficie des terres réservées pour le projet est de 1 850 dounams (un dounam est égal à environ 1 000 mètres carrés); le plan directeur porte sur une superficie de 2 056 dounams. Au cours de la phase initiale, cette colonie accueillera 4 000 colons (dans 1 000 logements), dont le nombre augmentera progressivement pour atteindre 30 000 (dans près de 6 500 logements) à l'étape finale⁴.

6. Le deuxième semestre de 1997 a été marqué par une forte augmentation des travaux de construction dans tous les territoires occupés. Des chantiers ont été mis en route dans 93 des 130 colonies de peuplement de Cisjordanie, dans les colonies voisines de Jérusalem ainsi que dans des localités isolées du centre de la Cisjordanie. Vu leur éloignement des colonies existantes, au moins 13 de ces chantiers peuvent être qualifiés de nouvelles implantations bien qu'Israël considère qu'ils font partie d'implantations existantes. D'après la presse israélienne, le nombre de logements mis en construction s'élevait à 5 000 en 1997. D'autres sources ont confirmé que la construction de 4 000 logements avait été approuvée et avait commencé dans les colonies de Cisjordanie, ce qui devrait entraîner une augmentation de plus de 10 % du nombre de colons vivant dans cette région et dans la bande

de Gaza, qui s'élève actuellement à plus de 160 000 personnes occupant 45 000 logements⁵.

7. À la fin de 1997, les chiffres concernant l'expansion des colonies de peuplement israéliennes dans les territoires occupés étaient les suivants :

A. Nombre de résidents des colonies de peuplement

Cisjordanie : 165 000

Bande de Gaza : 5 500

Plateau du Golan : 15 000

Jérusalem-Est : 180 000

B. Expansion des colonies de peuplement

Nouvelles zones d'exploitation de colonies : 13

Nombre de logements nouveaux dont la construction a été entamée : 4 500 à 5 000

C. Nombre de logements nouveaux dont la construction a été approuvée par les autorités entre août 1996 et mars 1998 : 2 268

D. Nombre de logements vendus dans les colonies de peuplement de Cisjordanie : 1 560

E. Nombre de logements dont la construction a été terminée dans des colonies de peuplement de Cisjordanie : 4 000

F. Superficie totale des terres confisquées en 1997 : 25 000 dounams

Rocades : 4 951 dounams

Nouvelles colonies de peuplement : 723 dounams

Expansion des colonies existantes : 14 784 dounams

Zones industrielles : 4 480 dounams

G. Logements palestiniens démolis par l'armée israélienne, zone C : 233 en 1997 et 290 entre janvier 1997 et mars 1998

Sources. Foundation for Middle East Peace, *Report on Israeli Settlements in the Occupied Territories*, Washington, mars 1998, p. 1 et 2; Khalil Tufakji, Orient House; Palestinian Society for the Protection of Human Rights and the Environment, message électronique, 24 avril 1998.

8. En 1998, le Ministère du logement et de la construction prévoyait de mettre en vente les parcelles sur lesquelles devaient être construits les premiers 1 000 logements de la colonie de peuplement d'Har Homa ainsi que les 800 logements de la colonie de Givat Ze'ev, qui faisait partie du «Grand Jérusalem». La vente de ces parcelles s'inscrivait dans

le cadre d'un programme qui datait de 1998 et devait porter sur plus de 27 % des 23 000 logements construits sur des terres occupées depuis 1967, objectif qui, s'il était atteint, ne laisserait aucun doute sur l'ampleur de l'expansion projetée des colonies de peuplement⁵.

9. L'expansion des colonies de peuplement en Cisjordanie ne semble pas se limiter à la banlieue des grandes villes que sont Jérusalem et Tel-Aviv, mais toucher aussi des localités rurales isolées en Cisjordanie. L'importance croissante par le secteur privé dans le domaine du logement ne semble pas avoir arrêté l'expansion des colonies de peuplement dans ces dernières zones.

10. Depuis 1967, 12 % seulement des nouveaux logements construits à Jérusalem l'ont été à Jérusalem-Est. Entre 1977 et 1983, par exemple, 90 % de ces logements étaient destinés à des Israéliens, ce qui correspond à 2 170 nouveaux logements par an pour les Israéliens et à seulement 230 logements pour les Palestiniens. La construction de logements israéliens à Jérusalem-Est, occupée depuis 1967, a joué un rôle déterminant dans la croissance générale de la ville. Soixante-seize pour cent des Israéliens qui se sont installés à Jérusalem depuis 1967, soit 180 000 personnes, vivent aujourd'hui à Jérusalem-Est⁶.

11. À cause des restrictions à la construction de logements palestiniens imposées par le Gouvernement et de l'essor de la construction israélienne qui en est résulté et a conduit à la construction de plus de 40 000 logements dans les colonies de peuplement de Jérusalem-Est, la population palestinienne n'a pas augmenté par rapport à l'ensemble de la population de la ville depuis 1967. Il est prévu de construire 46 300 logements supplémentaires dans la ville tout entière, dont 10 000 sur 14 000 dounams de terres israéliennes faisant partie de Jérusalem-Ouest depuis mai 1996 et 17 710 autres à Jérusalem-Est⁷.

12. D'après certaines prévisions, la ceinture extérieure de colonies de peuplement du Grand Jérusalem pourrait accueillir, d'ici 15 ans, plus de 200 000 nouveaux colons, en plus des 50 000 qui y résident déjà. Pendant cette période, avec la fin des travaux entrepris dans les banlieues israéliennes faisant partie de Jérusalem (Har Homa et autres), le nombre des résidents israéliens à Jérusalem-Est devrait passer de 180 000 à 250 000 au moins. L'expansion des colonies de peuplement à Jérusalem-Est demeure donc un moyen important de compenser la croissance démographique des Palestiniens. Cette augmentation de la population des colonies de peuplement israéliennes aurait pour effet de faire passer le nombre total de colons israéliens vivant dans la partie arabe de Jérusalem-Est ou dans ses environs à 500 000 d'ici à l'an 2015. La population palestinienne devrait doubler au cours

de la même période pour atteindre 1,5 million dans le Grand Jérusalem et 1 million à l'intérieur de la zone métropolitaine⁸.

13. Le projet de développement⁹ de cette région a des implications qui sont au-delà du territoire qu'il recouvre, ce qui montre bien que l'expansion des colonies de peuplement fait partie intégrante des plans d'aménagement du Gouvernement d'Israël. Le projet E-1 porte sur le principal axe de développement socioéconomique d'Israël lui-même, tel qu'il est énoncé dans le plan directeur métropolitain achevé en 1994-1995. Cet axe suit le tracé de la route 45 qui part du Grand Tel-Aviv – passe par l'aéroport Ben Gourion, avec prolongement prévu pour assurer la desserte des zones industrielles situées à la périphérie de la ville nouvelle de Modi'in – et mène au Grand Jérusalem et à la colonie de Givat Ze'ev en Cisjordanie. La route longe ensuite le site archéologique récemment remis en état qui est situé à côté de la tombe du prophète Samuel – autour duquel devraient être implantés des complexes résidentiels de luxe – et traverse la communauté de peuplement de Ramot à Jérusalem-Est et le parc d'activités industrielles de pointe, en expansion, de Har Hotzvim pour arriver à la colonie de peuplement dite de la porte Est qu'il est prévu d'établir à Jérusalem-Est. De là, elle arrive à Ma'ale Adumim et à sa zone industrielle, qui devrait elle aussi connaître une forte expansion, et un autre grand complexe résidentiel dont l'établissement est prévu à Tibek Kuteif sur les hauteurs de la vallée du Jourdain.

14. En 1967, les Palestiniens cultivaient 2 300 kilomètres carrés en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. En 1989, ce chiffre était tombé à 1 945 kilomètres carrés, soit 31,5 % des terres de la Cisjordanie et de la bande de Gaza. En 1966 et pendant la période allant de 1980 à 1985, l'agriculture représentait 24 % du produit intérieur brut. En 1994, ce pourcentage était tombé à moins de 15 %¹⁰. En 1966, le secteur agricole employait 55 000 personnes, soit 43 % de la population active palestinienne, contre 40 000 ou 24 % en 1980-1985¹¹. En 1993, 22 % des actifs palestiniens travaillaient pour l'agriculture¹².

15. On ne peut toutefois tirer de ces indicateurs bruts aucune conclusion précise sur les conséquences des colonies de peuplement sur l'emploi ou la production agricoles ou la superficie des terres cultivées. Les colonies de peuplement ne sont qu'un élément parmi tant d'autres qui influent sur ces tendances.

16. Il existe ainsi des régions telles que la vallée du Jourdain, où un lien direct peut être établi entre le déclin de l'agriculture palestinienne et les implantations israéliennes. La contamination par les eaux usées touche aussi directement l'agriculture palestinienne, mais dans une moindre mesure, dans la région de Kiryat Arba, près d'Hébron. La confiscation

répétée de terres agricoles aux fins de l'établissement de colonies de peuplement pourrait bien avoir entraîné des pertes de revenus et d'emplois dans le secteur agricole, mais aucune étude sérieuse n'a été faite sur la question. Les territoires occupés souffrent également de la présence d'industries israéliennes, telles que l'usine de recyclage des huiles moteur usagées, les carrières, etc., où sont produits des dérivés dangereux ou toxiques.

17. Le manque d'accès à l'eau demeure le principal obstacle au développement agricole palestinien. D'après un rapport récent de Miriam Lowi pour l'American Academy of Arts and Sciences, c'est presque entièrement grâce aux ressources en eau de la Cisjordanie et du Jourdain que la demande d'eau croissante d'Israël depuis 1967 a pu être satisfaite¹³. À l'heure actuelle, Israël connaît toutefois une crise de l'eau. Même avec les ressources qu'il s'est appropriées en 1967, il consomme davantage d'eau que n'en produisent les nappes phréatiques existantes. En Cisjordanie, les ressources locales servent à satisfaire les besoins en eau de la population israélienne des territoires occupés mais aussi une partie de ceux de la population de son propre territoire (soit 15 % de la consommation totale), ce qui fait que la consommation de la communauté palestinienne pour son usage personnel, et non pas pour l'agriculture ou l'économie, n'a pas augmenté de plus de 20 % depuis 1967. *Le statu quo*, a déclaré Leopold Laufer dans un rapport récent destiné à une cellule de réflexion israélienne, a sans aucun doute fait obstacle au développement économique des territoires et de Gaza¹⁴.

18. Tout au long des négociations tant bilatérales que multilatérales qui se sont tenues à Madrid, Israël s'est efforcé de rester maître de ces ressources en Cisjordanie, région dont le Contrôleur de l'État d'Israël disait en février 1993 qu'elle constituait le principal réservoir d'eau potable de la région de Dan, de Tel-Aviv, de Jérusalem et de Beersheba, et l'élément le plus important à long terme du système national d'approvisionnement en eau¹⁴.

19. En 1987, lorsque les colons ne représentaient encore que 10 % de la population palestinienne en Cisjordanie, la consommation des Palestiniens s'élevait à 115 centimètres cubes contre 97 centimètres cubes pour les colons¹⁵. D'après un rapport de Peace Now, les colons juifs possèdent respectivement 7 et 13 fois plus de terres irriguées par habitant que les Palestiniens dans la bande de Gaza et en Cisjordanie¹⁵.

20. Un rapport de Jerusalem Media and Communication Center datant de novembre 1992 révèle que le manque d'eau a forcé les agriculteurs palestiniens à mettre des terres en jachère et que le forage de nouveaux puits profonds destinés aux colonies de peuplement, notamment de la vallée du

Jourdain, est à l'origine des pénuries d'eau dont souffrent les agriculteurs palestiniens¹⁶.

21. Environ 260 entreprises israéliennes se sont implantées en Cisjordanie. Les réglementations concernant la protection des sols, de l'air et de l'eau et les restrictions au développement industriel y sont généralement moins strictes et beaucoup moins bien appliquées qu'en Israël¹⁷. Conjuguée aux avantages accordés par l'État aux entreprises israéliennes pour les encourager à s'installer dans des zones industrielles situées à l'intérieur ou à proximité des colonies de peuplement, l'absence relative de règles ou de contrôles dans le domaine de la protection de l'environnement a incité les industries polluantes à venir s'installer dans les territoires occupés.

22. Les usines dont l'activité nuit à l'environnement font généralement appel à des procédés par voie humide dans les secteurs industriels du conditionnement des aliments, de la production manufacturière, de la métallisation et des textiles¹⁸.

23. L'Association municipale de protection de l'environnement de Shomron, organe gouvernemental créé par les colonies de peuplement du nord de la Cisjordanie pour contrôler et améliorer la qualité de l'environnement, reconnaît que les eaux usées de ces usines et de la centaine de communautés résidentielles de la région, si elles ne sont pas traitées correctement, peuvent nuire à la qualité des eaux souterraines de la région. Les émissions dans l'atmosphère et les nuisances sonores industrielles peuvent également poser des risques dans certaines usines¹⁹.

24. Quarante-cinq sociétés se sont implantées dans la zone industrielle de Burkan, voisine de la colonie de peuplement d'Ariel. Elles fabriquent surtout des textiles et des plastiques destinés à l'exportation. Leurs propriétaires ont choisi la Cisjordanie pour échapper aux règles plus strictes qui sont en vigueur en Israël dans les domaines de la santé et de l'environnement et bénéficier d'allègements fiscaux²⁰. Les Palestiniens se sont plaints également des installations industrielles d'Ariel, de Karne Shomron, de Kiryat Arba et d'Adumim²¹. Ils s'inquiètent particulièrement des risques que pose le développement industriel pour la qualité des eaux souterraines, dont les chercheurs palestiniens ont conclu qu'elles étaient beaucoup plus polluées à proximité des colonies de peuplement qu'ailleurs²¹.

25. La colonie de peuplement de Kiryat Arba est, aux dires des chercheurs palestiniens, la principale source de pollution de la zone d'Hébron²². Une fabrique de carrelage installée dans la zone industrielle déversait ses eaux usées dans les égouts, ce qui posait de nombreux problèmes. La ville d'Hébron s'est portée avec succès devant les tribunaux pour

mettre fin à cette pratique. Aujourd'hui, les eaux usées sont transportées par camion citerne et répandues dans les champs palestiniens²². L'eau ayant une forte teneur en carbonate de calcium, le taux d'acidité des terres, déjà élevé, s'en trouve augmenté.

26. Geshurei Industries, un fabricant de pesticides et d'engrais, était à l'origine implanté dans la ville israélienne de Kfar Saba. En 1982, les habitants s'étant inquiétés des effets des activités de l'usine sur l'environnement – les terres, la santé publique et l'agriculture –, un tribunal israélien a ordonné la fermeture de l'usine. Depuis 1987, l'usine a rouvert ses portes de l'autre côté de la Ligne verte, à Tulkarm, où il n'existe aucune véritable restriction à l'évacuation des déchets ou à la pollution de l'air. D'autres industriels israéliens pollueurs qui se servent d'amiante, de fibres de verre, de pesticides ou des gaz inflammables se sont également réinstallés dans la zone de Tulkarm. D'après un rapport de l'ONG palestinienne Society for the Protection of Human Rights and the Environment, ces usines sont directement responsables de la pollution de 144 dounams de terres agricoles de première qualité et posent un grave danger pour la santé publique²³. Le tribunal israélien a ordonné que des mesures correctives soient prises, notamment pour dédommager les agriculteurs touchés, mais l'usine continue de fonctionner.

27. Le même rapport prend note des graves répercussions qu'ont les activités industrielles sur les communautés voisines, et notamment du mauvais état de presque tous les arbres et des plantes poussant à proximité de l'usine, de la présence de poussières contenant des résidus chimiques, d'un liquide qui diminue la productivité des champs et des serres et de produits dérivés, comme le sodium ou le sel, présent en grande quantité dans les échantillons de sol des terres non cultivables. Ces effets sont liés à l'activité industrielle et à la contamination des terres agricoles par les eaux usées.

28. Ce même rapport montre clairement que la pollution des eaux souterraines est due aux infiltrations de produits chimiques et que les déchets et les produits dérivés ne sont pas évacués correctement²³.

29. Le rapport mettait également en évidence un taux de morbidité très important chez les exploitants agricoles et les riverains, qui souffraient de fortes migraines, de démangeaisons oculaires, de toux spasmodiques ou chroniques et d'asthme²³. Le Ministère palestinien de l'agriculture a noté que la santé publique de la collectivité n'avait fait l'objet d'aucune étude sérieuse pendant les décennies qu'avaient duré l'occupation militaire et le conflit ouvert, ce qui donnait à penser que les problèmes de santé liés à la pollution pouvaient être plus graves qu'on ne pensait. Les effets à long

terme sur les sols et les eaux souterraines n'avaient pas non plus été étudiés sérieusement²⁴.

30. À cause des effets nocifs de l'industrie israélienne, 17 % des terres agricoles de la région de Tulkarm étaient, selon le Ministère palestinien de l'agriculture, polluées par les six unités industrielles implantées dans la zone. Trois de ces unités se trouvent sur des sites considérés par les Palestiniens comme des biens religieux (waqf). D'autres sites sont revendiqués par des particuliers palestiniens. Plusieurs usines se trouvent à moins de 100 mètres de zones d'habitation²⁴.

31. Les territoires occupés comptent des centaines de décharges, dont plusieurs douzaines sont illégales. On en dénombre 246 dans le seul secteur de la Cisjordanie, au nord de Jérusalem. Il s'agit, dans la plupart des cas, de décharges simples et rudimentaires, où les mesures de protection de l'environnement ne sont guère appliquées. Aucune n'est utilisée exclusivement par les colonies ou par les communautés palestiniennes. L'Association écologique municipale de Shomron reconnaît que l'entretien des décharges laisse à désirer et qu'elles dégagent des odeurs et de la fumée qui incommode les riverains, en même temps qu'elles compromettent la qualité des eaux souterraines²⁵.

32. La décharge de Jiyous, près de Kalkilya, constitue un exemple caractéristique. Cette décharge, établie sur une superficie de 12 dounams, à 200 mètres de l'oued qui alimente le village d'Azoun en eau potable, a été mise en service en 1990 et est principalement utilisée par les colonies de Karnei Shomron, Keddu et Ma'al Shomron. L'Association écologique municipale de Shomron subit des pressions de la part de sociétés israéliennes de voirie qui souhaiteraient pouvoir y déposer des déchets provenant d'Israël, les autorités israéliennes ayant fermé la décharge que ces sociétés utilisaient précédemment en Israël²⁶.

33. À l'aide du système d'information géographique, Israël a réalisé, en 1996, une étude en vue d'établir un plan directeur qui permettrait d'améliorer et de renforcer le système de l'élimination des déchets en Cisjordanie. Ce plan directeur est actuellement mis en oeuvre exclusivement par Israël, sans la participation officielle ou officieuse des Palestiniens.

34. Il y a littéralement des milliers de carrières de pierre en Cisjordanie, qui fournissent 80 % des matériaux de construction du secteur du bâtiment israélien. Bon nombre de ces pierres servent à la construction de maisons dans les colonies de peuplement²⁶. Les nuages de poussière qui se dégagent des carrières présentent des risques pour la santé. Des rapports récents font état d'une augmentation de cas d'asthme et de bronchite aiguë chez les personnes résidant à proximité²⁷.

35. Pour les Israéliens, l'atténuation des problèmes écologiques dans les territoires occupés, y compris ceux causés par l'implantation et l'expansion des colonies, doit faire l'objet d'une action concertée entre Israéliens et Palestiniens. Toutefois, les responsables de la planification de l'environnement dans les territoires continuent de considérer, au mieux, les Palestiniens comme des partenaires de rang inférieur. Pour leur part, les Palestiniens sont disposés à coopérer avec les communautés israéliennes à l'intérieur des frontières d'avant 1967, mais refusent, par principe, de participer à des démarches communes avec les colons²⁶.

36. Les Palestiniens ont traditionnellement constitué le gros de la main-d'oeuvre recrutée pour la construction et l'entretien quotidien des colonies dans les territoires occupés. Quelque 12 000 ouvriers palestiniens travaillent dans les colonies israéliennes : 3 500 dans la zone industrielle d'Erez et dans les colonies de la bande de Gaza et 8 500 dans les zones industrielles et les colonies de Cisjordanie²⁷, sans compter ceux qui travaillent dans les colonies de Jérusalem- Est.

37. La situation du chômage en Cisjordanie et dans la bande de Gaza demeure critique, notamment en raison des mesures de bouclage et du recours d'Israël à des travailleurs venant d'autres pays. Le nombre de travailleurs palestiniens a fortement diminué, la moyenne mensuelle chutant de 120 000 en 1992 à environ 25 000 en 1996²⁸.

38. Le climat économique général qui prévaut en Cisjordanie et dans la bande de Gaza fait obstacle aux investissements et à la croissance, en raison de l'ambiguïté persistante de la situation juridique et politique. Selon l'Institut palestinien de recherche en économie politique, «l'enchevêtrement complexe des lois et des ordonnances militaires en vigueur pendant l'occupation est toujours en place. La situation se complique encore du fait du bouclage des frontières, qui se traduit par des mesures d'interdiction frappant le mouvement des biens, des facteurs de production et des personnes entre les zones palestiniennes, Israël et la bande de Gaza, et entre le reste de la Cisjordanie et Jérusalem. Les bouclages entraînent souvent aussi une interdiction de mouvement entre la Cisjordanie, la Jordanie et la bande de Gaza»²⁹.

39. Entre 1993 et 1996, on a dénombré 342 journées de bouclage affectant la bande de Gaza et 291 concernant la Cisjordanie. Au cours de la seule année de 1996, les bouclages ont augmenté, par rapport à 1995, de 57% en Cisjordanie et de 35 % dans la bande de Gaza. Les bouclages de 1996 étaient, à la différence de ceux des années précédentes, plus longs, affectant gravement la continuité et la régularité de la production, de la commercialisation, de la formation de revenus et de l'emploi³⁰.

40. Les bouclages fréquents opérés par Israël ont largement contribué à la baisse de 18 % du produit national brut (PNB) en Cisjordanie et dans la bande de Gaza et à la chute de 35 % du PNB par habitant entre 1992 et 1996. De plus, selon les estimations de l'Autorité palestinienne et du Fonds monétaire international (FMI), le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) est tombé de 5,5 % à 1,2 % en 1997, tandis que le taux de croissance démographique s'établissait à 4,5 %, d'où le nouveau recul du PIB par habitant en Cisjordanie et dans la bande de Gaza³¹.

41. Toutefois, comme en attestent les indicateurs économiques, la détérioration des conditions de vie a beaucoup plus gravement affecté la Cisjordanie, dont le PIB par habitant a baissé de 19,7 %, contre 8,4% pour la bande de Gaza, entre 1993 et 1995. Ces chiffres ne rendent cependant pas compte de l'aggravation de la situation provoquée, les années suivantes, par les bouclages de longue durée et les affrontements généralisés³².

42. Les bouclages fréquents ont également porté préjudice aux échanges commerciaux, et particulièrement aux exportations des territoires, provoquant, aux frontières, des retards importants dommageables aux produits d'exportation, notamment les fruits et les légumes. En outre, les retards de livraison des matières premières en provenance d'Israël compromettent l'exécution des plans de production et entraînent une sous-utilisation des capacités³³.

43. Le volume des prêts et des dépôts bancaires est resté limité. En 1997, l'enveloppe des prêts est restée à son niveau de 19 % des ressources totales des banques, traduisant une chute de la demande de crédits des investisseurs. Fin 1996, le coefficient dépôts/PIB se situait au niveau relativement faible de 57,5 %. Les dépôts bancaires ne devraient cependant pas progresser sensiblement avant l'aboutissement des négociations sur le statut définitif des territoires. En raison des incertitudes liées à la situation politique, de nombreux résidents des territoires ont ouvert des comptes bancaires à l'étranger³⁴.

44. Le tourisme, qui a été l'un des premiers secteurs à récolter les dividendes de la paix entre 1994 et 1995, a été touché par le blocage du processus de paix. Selon l'Institut palestinien de recherche économique et politique, «les autorités israéliennes refusent de délivrer les autorisations requises pour la construction de nouveaux hôtels ou l'agrandissement des unités existantes à Jérusalem-Est. Cette situation a entraîné un gel du nombre de chambres dans les hôtels arabes de Jérusalem-Est à leur niveau de 1967, tandis que le nombre de chambres dans les hôtels du reste de la Cisjordanie et de la bande de Gaza a baissé. Du fait des politiques appliquées par Israël en matière de délivrance des

autorisations, le nombre de guides palestiniens opérant à Jérusalem-Est a chuté, passant de 154 en 1967 à 47 en 1995, tandis que, dans le reste de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, leur nombre baissait, en 1995, jusqu'à 24 guides, dont six récemment autorisés par le Ministère palestinien du Tourisme. En outre, les autorités israéliennes ayant négligé l'infrastructure de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, le secteur du tourisme n'a guère pu attirer de nouveaux investissements»³⁵. Les visiteurs qui se rendent en Cisjordanie et dans la bande de Gaza transitent toujours par les aéroports israéliens. Les agents de voyage palestiniens n'ont pas le droit de rencontrer leurs clients à l'arrivée, et il n'existe pas de sociétés de cars en Cisjordanie, en dehors de Jérusalem-Est³⁶.

45. Si les mesures d'incitation et les investissements ont continué à favoriser la présence civile israélienne dans le Golan syrien, la population arabe voit se détériorer davantage ses conditions de vie à cause des colonies israéliennes, des restrictions imposées à l'emploi et à l'éducation et de la politique fiscale israélienne³⁷.

46. Sur les hauteurs du Golan, on dénombre actuellement 15 000 Israéliens vivant dans 33 colonies implantées au lendemain de la capture de cette zone par Israël, en 1967. La population syrienne, qui compte autant d'habitants, vit dans cinq villages situés dans le nord-est du Golan³⁸.

47. Quelque 2 000 logements se trouvent à différents stades de construction dans les colonies du Golan. Les gouvernements précédents ont suspendu la construction de certains logements. Certaines unités déjà achevées sont demeurées vides faute de demande, en raison des incertitudes créées par les négociations entre Israël et la Syrie sur l'avenir du Golan³⁹.

48. Au cours des mois qui ont précédé l'élection du Premier Ministre Nétanyahou, la situation avait déjà commencé à évoluer. Après l'échec des négociations avec la Syrie, en février 1996, le Premier Ministre de l'époque, Shimon Peres, avait ordonné la vente des appartements construits et mis les parcelles à bâtir à la disposition de la construction privée. La dernière des 700 unités construites au cours des trois dernières années à Katzrin, la plus grande des colonies, avait déjà été vendue. La population de Katzrin a enregistré une croissance de 50 % au cours de cette période, passant de 4 000 à 6 000 habitants. Vingt pour cent des résidents de cette zone sont arrivés en 1996⁴⁰. La planification et les travaux de construction de 1 000 unités supplémentaires sont en cours. Quelque 115 nouvelles unités ont été approuvées en avril 1996 pour la colonie d'Elad⁴¹. En mai 1996, le Conseil régional du Golan a engagé une campagne de vente de 250 unités dispersées dans les 32 colonies de la zone.

49. Parmi les principaux projets actuellement en chantier, on peut citer un projet touristique et hôtelier de 130 millions

de dollars à Hamat Gader, un accord entre MacDonal'd's et le kibboutz de Merom Golan prévoyant, sur 300 dounams, la culture de pommes de terre destinées à la production de frites, et, dans la colonie d'Ortal, un projet de production laitière de 4,5 millions de dollars, le plus important au Moyen-Orient⁴².

50. Lors de réunions qu'il a tenues avec des colons du Golan, peu de temps après son élection, le Premier Ministre Nétanyahou a réitéré sa détermination à faire accroître la population de Katzrin de 15 000 âmes pendant la durée de son mandat. Il a également annoncé qu'il approuvait le plan «Golan 2000» qui lui avait été soumis avant son élection, prévoyant des investissements publics de 202 millions de dollars dans les infrastructures, ainsi que la construction de logements dans 10 colonies, pour atteindre l'objectif d'une croissance de la population israélienne de 10 000 habitants dans un délai de quatre ans⁴³.

51. Le 20 janvier 1997, on a commencé la construction de 600 nouvelles unités dans les colonies de Hmat Ghadar, Ramot et Gamla⁴⁴. Selon un article de *Ma'ariv* du 30 décembre 1996, «nous parlons en fait d'un "plan d'expansion" aux termes duquel de nouvelles colonies seront implantées dans le Golan sous la dénomination "expansion" de colonies existantes»⁴⁵. Trois nouvelles colonies seront établies au titre de la première étape de cette expansion. Mais, en dépit des efforts déployés pour accroître la population des colons du Golan, au mois de mai 1996, les responsables des colonies se plaignaient du «très grand fossé» qui existait entre les plans de colonisation et les résultats enregistrés⁴⁶.

52. Lors du lancement d'une campagne visant à étendre la construction de logements et à accroître la population de colons, certains responsables du programme de colonisation «Golan 2000» ont annoncé que la population de colons du Golan augmenterait de 10 000 habitants et compterait plus de 25 000 personnes en 2000⁴⁷.

53. Yehuda Wolman, l'un des responsables duprogramme, a annoncé que 1 600 unités avaient été construites entre 1989 et 1996, à raison d'environ 225 unités par an. De plus, sur les 14 000 Israéliens vivant dans le Golan, 3 000 étaient employés par l'administration locale, tandis qu'un tiers des colons travaillaient dans le secteur agricole. En 1996, la production agricole a atteint 240 millions de dollars, la production industrielle 100 millions de dollars, le tourisme 40 millions, le commerce et les services 50 millions et les services publics 20 millions. Les investissements réalisés dans le domaine de la production industrielle se sont élevés à 16 millions de dollars entre 1992 et 1996⁴⁸. L'expansion de la colonisation est concentrée dans la colonie de Katzrin, dont la population est actuellement de 7 000 habitants et qui est la plus grande des 32 colonies existantes. La construction de

300 nouvelles unités a commencé à la mi-1997 et on attendait l'autorisation officielle du Ministre de la défense pour entreprendre la construction de 1 000 unités supplémentaires. Pour rendre possible la construction de ces 1 000 unités, la zone municipale de Katzrin a été étendue de 1 200 dounams jusqu'à la lisière d'une réserve naturelle⁴⁹.

54. Pour la première fois depuis le début de la colonisation israélienne dans le Golan, un entrepreneur privé – et non une société d'État – a entrepris un projet de construction de logements. Les 300 maisons construites à Katzrin sont vendues à des prix allant de 95 000 à 110 000 dollars. L'État offre des subventions, des prestations et des prêts représentant 90 % du prix d'achat⁴⁹. Par exemple, à partir d'octobre 1997, 35 parcelles à bâtir ont été commercialisées dans la colonie de Katzrin, dans le cadre du programme populaire dénommé «construisez votre propre maison». Les parcelles d'un demi-dounam étaient offertes gratuitement. Les acheteurs devaient verser 10 000 dollars au titre des travaux de construction, soit un tiers des investissements réalisés par l'État. À la mi-décembre, plus de 100 acheteurs potentiels s'étaient inscrits pour les 35 parcelles proposées⁵⁰.

55. Un certain nombre de mesures incitatives ont été adoptées pour attirer les colons israéliens dans les hauteurs du Golan, notamment des prêts individuels de 50 000 shekels (16 500 dollars) et des facilités hypothécaires pouvant atteindre 95 % de la valeur immobilière, à des conditions de remboursement très avantageuses⁵¹. En outre, l'État accorde d'importantes subventions dans différents secteurs économiques pour renforcer la politique israélienne de colonisation. Ce programme comprend, par exemple, un plan de développement du tourisme sur les hauteurs du Golan, estimé à environ 5,5 millions de dollars, dont 4 millions sur financement public. Le Ministère du tourisme parraine ce projet, en coopération avec l'Agence juive et le conseil local des colonies du Golan⁵².

56. Les possibilités d'emploi sont extrêmement limitées sur les hauteurs du Golan pour la population arabe syrienne puisque les mouvements de la population arabe entre le Golan et la Syrie restent difficiles en raison du blocage actuel du processus de paix. Les seules possibilités d'emploi qui s'offrent à la population syrienne dans le Golan sont donc limitées aux emplois journaliers non qualifiés ou semi-qualifiés. Dans la plupart des cas, les travailleurs concernés n'ont pas droit aux prestations sociales et à l'assurance maladie et ils risquent d'être licenciés à tout moment sans indemnité. En outre, il y a de grands écarts de salaire au détriment de la population arabe syrienne⁵³, dont les conditions de vie sont rendues plus difficiles encore du fait des restrictions imposées au développement des établissements

d'enseignement, à l'éducation en Syrie et à l'accès aux établissements israéliens⁵⁴.

57. La population arabe vivant dans le Golan est soumise à une fiscalité prohibitive portant sur l'impôt sur le revenu, les services de santé, la propriété foncière et immobilière, la valeur ajoutée, la possession de bétail et l'utilisation des ressources en eau. Ces mesures ont systématiquement dissuadé la population arabe d'investir dans les secteurs de l'agriculture ou de la petite industrie et ont incité beaucoup de ses membres à abandonner l'agriculture pour d'autres secteurs et à rechercher des emplois rémunérés⁵⁵.

Notes

¹ Le 28 septembre 1995, à Washington, Israël et l'Organisation de libération de la Palestine ont signé l'Accord intérimaire israélo-palestinien relatif à la Cisjordanie et à la bande de Gaza, qui expose en détail les procédures devant régir l'extension de l'autonomie palestinienne à d'importantes parties de la Cisjordanie, ainsi que ses limites. Essentiellement, l'Accord prévoyait la division de la Cisjordanie en trois zones, placées à des degrés divers sous responsabilité israélienne et palestinienne. La zone A englobe les sept principales villes palestiniennes, Jennin, Kalkiliya, Tulkarm, Naplouse, Ramallah, Bethlehém et Hébron, dans laquelle les Palestiniens assumeraient la pleine responsabilité de la sécurité de la population civile. Dans la zone B, qui comprend toutes les autres agglomérations palestiniennes (à l'exception de quelques camps de réfugiés), Israël conserverait «la responsabilité absolue de la sécurité». Dans la zone C, qui comprend toutes les colonies, les bases et zones militaires, et les terres de l'État, Israël resterait seule responsable de la sécurité.

² Sur la base du rapport de l'Administration civile de la Cisjordanie, graphique 8.7 (sans date).

³ Sur la base du document de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale sur l'impact socioéconomique des colonies israéliennes (à paraître prochainement).

⁴ Avocat israélien Daniel Seidemann, cité dans *Report on Israeli Settlements in the Occupied Territories* (Washington) de la Foundation for Middle East Peace (mars 1997), p. 8.

⁵ Foundation for Middle East Peace, *Report on Israeli Settlements in the Occupied Territories* (Washington, mars 1998), p. 1.

⁶ Nadav Shargay, dans *Ha'aretz*, 31 mai 1992.

⁷ Foundation for Middle East Peace, *Report on Israeli Settlements in the Occupied Territories* (Washington, juillet 1997), p. 1.

⁸ Jan de Jong, dans «Greater Jerusalem», rapport spécial de la Foundation for Middle East Peace (Washington, été 1997), p. 4.

⁹ E-1 Development Plan and Environment 1998; E-1 analysis, présenté dans «E-1 settlement expansion plans preempting the growth of Arab Jerusalem», rapport spécial de la Foundation for Middle East Peace (Washington, hiver 1998).

¹⁰ Central Bureau of Statistics, *Statistical Abstract of Israel*, 1995, p. 764.

¹¹ Central Bureau of Statistics, *Statistical Abstract of Israel*, 1995 et 1992.

¹² Central Bureau of Statistics, *Statistical Abstract of Israel*, 1995, p. 776.

¹³ Miriam Lowi, «West Bank water resources and the resolution of conflict in the Middle East», *American Academy of Arts and Sciences*, septembre 1992.

¹⁴ *Al-Wasat*, 21 avril 1993.

¹⁵ Peace Now, «The real map – a demographic and demographical analysis of the population of the West Bank and Gaza Strip» (Jérusalem, janvier 1993).

¹⁶ «Israeli obstacles to economic development in the occupied territories», rapport établi par le Centre des médias et des communications à Jérusalem, novembre 1992, p. 49.

¹⁷ Aookued Research Institute, «Environmental profile of the West Bank» (Jérusalem, sans date).

¹⁸ Shomron Municipal Environmental Association Report (sans date), p. 5.

¹⁹ *Ibid.*, p. 6.

²⁰ Hisham Abdallah, «Un tour de la Cisjordanie : de colonie en colonie», Agence France-Presse, 17 octobre 1997.

²¹ Société palestinienne pour la protection des droits de l'homme et de l'environnement, «Water quality in the West Bank» (octobre 1996), p. 6.

²² Société palestinienne pour la protection des droits de l'homme et de l'environnement, *op. cit.*, p. 9.

²³ Société palestinienne pour la protection des droits de l'homme et de l'environnement, «The slow death of man and the environment» (mars 1992).

²⁴ Autorité palestinienne, «Environmental pollution as a tool for post-Oslo Israeli control: the case of Tulkarm», rapport établi par le Ministère de l'agriculture (sans date).

²⁵ Autorité palestinienne, *op. cit.*, et Shomron, *op. cit.*, p. 7.

²⁶ *Ha'aretz*, 14 novembre 1997.

²⁷ Ministère israélien des affaires étrangères, Division de l'information : «Relations économiques entre Israël et l'Autorité palestinienne», document de travail (Jérusalem, février 1998).

- ²⁸ Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), *Étude de l'évolution économique et sociale dans la région de la CESAO, 1997-1998* (sous presse).
- ²⁹ Institut palestinien de recherche en politique économique (MAS), *MAS Economic Monitor*, No 1, 1997, p. 2 et 3.
- ³⁰ Institut palestinien de recherche en politique économique, op. cit., p. 7 à 9.
- ³¹ Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), *Étude de l'évolution économique et sociale...*, p. 25.
- ³² Institut palestinien de recherche en politique économique, op. cit., p. 11 à 13.
- ³³ Institut palestinien de recherche en politique économique, op. cit., p. 8 et 9.
- ³⁴ Institut palestinien de recherche en politique économique, op. cit., p. 11 à 36.
- ³⁵ Institut palestinien de recherche en politique économique, op. cit., p. 19.
- ³⁶ Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, «Impact du processus de paix sur les services commerciaux : le secteur du tourisme dans la région de la CESAO, Études de cas sur l'Égypte, la Jordanie et la Palestine, (CE/ESCWA/ED/1997/8), p. 56.
- ³⁷ République arabe syrienne, Ministère des affaires étrangères, Rapport sur les pratiques israéliennes contraires aux droits fondamentaux des citoyens dans les territoires syriens occupés du Golan (juin 1997), p. 12 à 20.
- ³⁸ Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, *L'impact socioéconomique des colonies israéliennes*.
- ³⁹ *Yediot Aharanot*, 13 août 1996.
- ⁴⁰ *Ha'aretz*, 17 juin 1996.
- ⁴¹ *Ha'aretz*, 28 avril 1996.
- ⁴² *Ha'aretz*, 8 juillet 1996.
- ⁴³ *Ha'aretz*, 9 juillet 1996.
- ⁴⁴ Fondation pour la paix au Moyen-Orient, *Rapport sur les colonies israéliennes dans les territoires occupés* (Washington, mars-avril 1997), p. 4.
- ⁴⁵ *Ma'ariv*, 30 décembre 1996.
- ⁴⁶ *Ma'ariv*, 5 mai 1997.
- ⁴⁷ *Yediot Aharanot*, 20 juin 1997.
- ⁴⁸ *Ha'aretz*, 20 juin 1997.
- ⁴⁹ *Yediot Aharanot*, 6 mai 1997.
- ⁵⁰ *Ma'ariv*, 30 décembre 1997.
- ⁵¹ *Yediot Aharanot*, 21 mars 1996, tel que cité dans le «Rapport sur les pratiques israéliennes contraires aux droits fondamentaux des citoyens syriens dans le Golan syrien occupé», p. 9.
- ⁵² *El-Quds Press*, janvier 1997, tel que cité dans le «Rapport sur les pratiques israéliennes contraires aux droits fondamentaux des citoyens syriens dans le Golan syrien occupé», p. 10.
- ⁵³ «Rapport sur les pratiques israéliennes contraires aux droits fondamentaux des citoyens syriens dans le Golan syrien occupé», p. 16 et 17.
- ⁵⁴ *Ibid.*, p. 20 à 24.
- ⁵⁵ *Ibid.*, p. 14 et 15.